



ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLAVIER

PROVINCE DE LIÈGE

ARRONDISSEMENT DE HUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du : 18 novembre 2021

Présents : M. Gérard LAVAL, Conseiller, Président ;
M. Philippe DUBOIS, Bourgmestre ;
M. Damien WATHELET, Mme Emilie PIRNAY, M. Alain HUPPE, Echevins ;
Mme Annie LUYSMOEYEN, M. Marc OLIVIER, Mme Agnès HERWATS-PARIS, M. Christian GIET, Mme Magali BEUGNIER, ~~Mme Marie-Laure HARDENNE-GEORGE~~, Mme Ludivine VAN HOLSAET, M. Pierre VELDEN, Mme Emmanuelle DUSSARD-LECOMTE, M. Dany CORNET.
Conseillers communaux ;
Mme Frédérique REMACLE, Présidente du CPAS ;
M. Jérémy WINAND, Directeur général f.f.

OBJET : Gestion des déchets - Incitation au tri - Festivités - Distribution gratuite d'un rouleau de sacs bleus (PMC) aux organisateurs de festivités (non privées) 2022 - Examen - Décision - Vote.

Le Conseil Communal,

Vu la décision d'encourager le tri des déchets lors de festivités ;
Vu le prix de vente actuel chez Intradel d'un rouleau de 20 sacs PMC de 60L de 3,00€ htva - 3,63€ tvac ;
Vu la décision du Conseil communal du 01-03-2010 de distribuer gratuitement 1 rouleau de 20 sacs PMC de 60L par an aux organisateurs de festivités (non privées) ;
Vu la communication du dossier à la Directrice financière faite en date du 18/10/2021 conformément à l'article L1124-40, §1er, 3° et 4° du CDLD ;
Vu l'avis favorable rendu par la Directrice financière en date du 28/10/2021 et joint en annexe ;
DECIDE à l'unanimité :
- de maintenir en 2022, la distribution gratuite d'un rouleau de 20 sacs PMC de 60L par an aux organisateurs de festivités (associations, organisations, mouvements) reconnus par le Collège communal qui en feront la demande auprès de l'éco-conseillère ;

- de continuer à charger l'éco-conseillère de tenir à jour un tableau reprenant le nom et les coordonnées de l'organisateur de festivité, la date à laquelle le rouleau de 20 sacs PMC de 60L a été remis ;
- de relancer une communication de cette action auprès des organisateurs des festivités en incluant cette information dans le courrier d'autorisation de la manifestation.

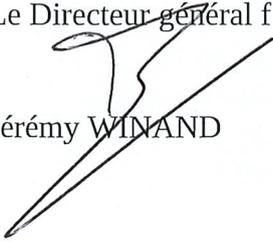
Par le Conseil Communal,

Le Directeur général f.f.,
Jérémy WINAND

Le Bourgmestre,
Philippe DUBOIS

Le Directeur général f.f.

Jérémy WINAND



Pour copie conforme,



Le Bourgmestre

Philippe DUBOIS

